



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Vol 3

N° Spécial

03 Janvier 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 03 Janvier 2019
Vol 3

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2018-272	17.12.2018	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Sceaux	4
DCL/BRGE N° 2018-273	17.12.2018	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Sèvres	6
DCL/BRGE N° 2018-274	17.12.2018	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Suresnes	8
DCL/BRGE N° 2018-275	17.12.2018	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Vaucresson	10
DCL/BRGE N° 2018-276	17.12.2018	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Ville d'Avray	12
DCL/BRGE N° 2018-277	17.12.2018	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Villeneuve-la-Garenne	14
DCL/BRGE N° 2018-278	17.12.2018	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Levallois-Perret	16
DCL/BRGE N° 2018-293	18.12.2018	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de la Garenne-Colombes	18

Arrêtés	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2018-300	20.12.2018	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Colombes.	20
DCL/BRGE N° 2018-303	21.12.2018	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Bagneux	22
DCL/BRGE N° 2018-304	28.12.2018	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Meudon	24



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-272 du 17 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Sceaux

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Sceaux,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Sceaux :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	Mme Claire VIGNERON	1	M. Benjamin LANIER	1	M. Jean-Jacques CAMPAN
2	M. Jean-Pierre RIOTTON				
3	Mme Liza MAGRI				
Suppléants		Suppléant		Suppléant	
4	M. Thierry LEGROS	2	Mme Sophie GANNE-MOISSON	2	Mme Claude DEBON
5	Mme Catherine LEQUEUX				
6	Mme Catherine ARNOULD				

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-273 du 17 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Sèvres

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Sèvres,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Sèvres :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	M. Michel JIAUME	1	M. Jean-Pierre FORTIN	1	M. Vincent DELACOUR
2	M. Jacques VILLEMUR				
3	M. Jean-François PACE				

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Sèvres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Vincent BERTON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-274 du 17 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Suresnes

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Suresnes,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

Considérant qu'une seule liste est présente au tableau de conseil municipal et qu'en conséquence la désignation des membres est effectuée dans les mêmes conditions qu'une commune de moins de 1000 habitants,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Suresnes:

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	M. Bruno DURIGNON	1	Mme Paule BALLUT	1	M. Laurent SALLES
2	M. Yves LAURENT				
3	Mme Caroline DESGRANGES				
Suppléants		Suppléant		Suppléant	
		2	M. Nicolas d'ASTA	2	M. Renaud CHARBONNIER

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Suresnes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-275 du 17 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Vaucresson

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Vaucresson,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Vaucresson :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	Mme Anne-Lorraine LESIEUR	1	M. Jérôme DEPRIMOZ	1	M. Romain CARAYOL
2	Mme Valérie CASTELNAU				
3	M. Didier QUINTYN				

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Vaucresson, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS DE SEINE

ARRÊTE DCL/BRGE n° 2018-276 du 17 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Ville d'Avray

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Ville d'Avray,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Ville d'Avray :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaires	
1	M. Guy GIRARDETTI	1	M. Alexis GIRSZONAS
2	Mme Catherine VILLOUTREIX	2	Mme Maria HERRERA
3	M. Pierre CHEVALIER		

Article 2 : les membres de la commission sont nommés pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : la composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Ville d'Avray, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-277 du 17 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Villeneuve-la-Garenne

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Villeneuve-la-Garenne,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Villeneuve-la-Garenne :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	Mme Monique LABORNE	1	Mme Saloua HACHEMI	1	Mme Aurélie KANY
2	M. Yaël LEVY				
3	Mme Emilie LACAZE				

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Villeneuve-la-Garenne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-278 du 17 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Levallois-Perret

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Levallois-Perret,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Levallois-Perret :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	M. Bertrand GABORIAU	1	M. Jacques POUMETTE	1	Mme Dominique CLOAREC
2	Mme Fabienne DELHOUME				
3	Mme Karine VILLY				

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Levallois-Perret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-293 du 18 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de la Garenne-Colombes

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de la Garenne-Colombes,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de la Garenne-Colombes :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	M. Xavier PINTA	1	M. Christophe CONWAY	1	M. Pierre DUCLOS
2	Mme Anne FRADIN de BELLABRE				
3	Mme Christine LEGENDRE				
Suppléants		Suppléant		Suppléant	
4	M. Olivier AUTAIN	2	M. Jean-Florent CAMPION	2	Mme Anne-Gaëlle COURTY-AHMED
5	M. Vincent GRECARD				
6	M. Xavier DAGRAS				

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de la Garenne-Colombes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

ARRÊTE DCL/BRGE n° 2018 - 300 du 20 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Colombes.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Colombes,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Colombes :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaires	
1	Mme Christel DEBRAS PIQUE	1	Mme Chantal BARTHELEMY-RUIZ
2	Mme Soazig HUBERT	2	M. Yahia BOUCHOUICHA
3	Mme Diane de LONGUEVILLE		
Suppléants		Suppléants	
		3	M. Aissa BEN BRAHAM
		4	Mme Fatoumata SOW

Article 2 : les membres de la commission sont nommés pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : la composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Colombes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

ARRÊTE DCL/BRGE n° 2018-303 du 21 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Bagneux

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Bagneux,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Bagneux :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaires	
1	Mme Claudette RUSTERHOLTZ	1	M. Saïd ZANI
2	M. Jean-Louis PINARD	2	M. Patrice MARTIN
3	Mme Elisabeth FAUVEL		
Suppléants		Suppléants	
4	M. Bruno TUDER	3	Mme Saléha GARGARI
5	M. Laurent CARTERON	4	M. Gérard MORIEULT
6	Mme Nezha CHAMI-OUADANNE		

Article 2 : les membres de la commission sont nommés pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : la composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Bagneux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-304 du 28 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Meudon

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Meudon,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Meudon:

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaires		Titulaires	
1	Mme Patricia VIELLE	1	M. Denis MARECHAL	1	M. Romain CHETAILLE
2	Mme Elizabeth CHEYNIER				
3	Mme Christel CARDOSO				

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Meudon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>